



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

24.07.2026

Titre du projet du marché:

Template DE - FR

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.

ID du projet:

#37823

N° de la publication SIMAP:

#37823-01

Date de publication SIMAP:

17.07.2026

Adjudicateur:

Swissgrid AG - Engineering & Construction

Bleichemattstrasse 31

5000 Aarau - Suisse

+41585802111

ausschreibungen-engineering@swissgrid.ch

www.swissgrid.ch/fr/home/about-us/procurement.html

Organisateur:

Swissgrid SA

Bleichemattstrasse 31

5000 Aarau

Suisse

Johanna Gysin, Procurement Manager

ausschreibungen-engineering@swissgrid.ch

Inscription:

Jusqu'au 28.08.2026, par courriel (ausschreibungen-engineering@swissgrid.ch).

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

Jusqu'au 31.07.2026 via la messagerie Ariba Event Messenger

Rendu documents:

L'offre doit être soumise par voie électronique, dans son intégralité et avec toutes les pièces jointes, exclusivement via SAP Ariba jusqu'au 28.08.2026.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Autres CPV

71313000 Services de conseil en ingénierie de l'environnement

71320000 Services de conception technique

71334000 Services d'ingénierie mécanique et électrique

71351000 Services de prospection géologique et géophysique et autre prospection scientifique

71356300 Services d'appui technique

Description détaillée des prestations / du projet:

La sous-station 380/220 kV de Romanel (VD) est située dans la commune de Romanel-sur-Lausanne, dans le canton de Vaud.

En 2025, un avant-projet (phase SIA 31) comprenant différentes variantes a été élaboré pour ce projet. Le choix de la variante a été arrêté en 2026. Le présent appel d'offres porte désormais sur les phases allant du projet de construction jusqu'à la fin du projet (équivalent des phases SIA 32 à SIA 53). Dans un premier temps, les prestations des phases SIA 32 à SIA 41 sont commandées. Les phases SIA 51 à SIA 53 font l'objet d'un appel d'offres en option et seront commandées, le cas échéant, dans un deuxième temps. Les travaux de planification doivent donc être réalisés dans une mesure habituelle pour un tel projet.

Pour la planification et la coordination de ce projet, le présent appel d'offres vise à recruter le maître d'œuvre pour les phases SIA 32 à 53. Outre l'étendue des prestations spécifiques à son domaine de compétence, le maître d'œuvre assume également la supervision et la coordination générales de tous les domaines spécialisés impliqués, y compris les interfaces, en tant que responsable général au sens de la norme SIA 103. Les sous-domaines suivants doivent être organisés par le planificateur général :

- Ingénierie et conception dans le sous-projet « Technique primaire » (y compris les câbles haute tension)
- Ingénierie et planification dans le sous-projet « réactance de compensation »
- Ingénierie et planification dans le sous-projet « besoins propres » (y compris les chemins de câbles)
- Ingénierie et planification dans le sous-projet « technique du bâtiment » (CVC) y compris les chemins de câbles
- Ingénierie et planification dans le sous-projet « génie civil »
- Conception et planification dans le sous-projet Géologie
- Conception et planification dans le sous-projet Environnement

Les sous-domaines suivants sont mis à la disposition du planificateur général :

- coordination générale des modèles BIM côté mandante;
- ingénierie et planification côté mandante dans le sous-segment «SAS»;

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Admise, maximum 40%.

Mandataires préimpliqués:

Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

Pas mentionné.

Conditions de participation:

L'offre, et tous ses documents, doit être élaborée en tenant compte de l'ensemble des dispositions et standards légaux tels que les normes, lignes directrices, règlements financiers, etc. en vigueur en Suisse au moment de la remise de l'offre. Toutes les personnes recevant les documents d'appel d'offres sont tenues de traiter ces derniers de manière confidentielle.

Tous les documents du projet mis à disposition par l'adjudicateur sont la propriété intellectuelle de celui-ci.

L'offre du fournisseur est protégée par le droit d'auteur. L'adjudicateur est autorisé à utiliser les informations qui y figurent exclusivement dans le cadre de la présente procédure d'attribution. Toute publication ou communication par tout autre moyen de ces informations à des tiers requiert l'accord écrit préalable du fournisseur.

Les informations du fournisseur doivent être indiquées dans les tableaux, champs de texte ou sections prévus à cet effet dans les documents et le système. Les renvois à des annexes, à d'autres sections des documents ou à des documents supplémentaires du fournisseur ne sont pas autorisés, sauf si l'adjudicateur l'exige explicitement. Les contenus qui n'ont pas été explicitement ajoutés aux emplacements/sections prévus ni remis sous la forme exigée sont considérés comme «ne pouvant être évalués» et se voient attribuer 0 point.

Critères d'aptitude:

1 – Satisfaction aux exigences selon le cahier des charges

Les exigences spécifiques au projet sont décrites dans les documents relatifs à la partie C1 et sont complétées par les normes contenues dans la partie C2. Le fournisseur doit impérativement satisfaire à ces exigences. Si les exigences ou les normes prévues mettent en péril la capacité opérationnelle ou la sécurité d'exploitation, le fournisseur doit le formuler par écrit au plus tard lors de la soumission de l'offre.

2 – Exigences professionnelles minimales pour les personnes clés

L'équipe de planification est composée des personnes clés et des autres personnes qui apportent une contribution essentielle au projet. Les personnes clés doivent avoir de l'expérience et des connaissances dans les fonctions ou les domaines spécialisés recherchés. En principe, une personne clé peut également couvrir plusieurs domaines spécialisés, pour autant qu'elle dispose des connaissances correspondantes. Dans le cadre de cet appel d'offres, les personnes clés engagées, y compris leurs suppléants, doivent satisfaire les exigences minimales demandées dans chaque domaine spécialisé.

3 – Exigences linguistiques minimales envers les personnes clés

Les personnes clés requises peuvent communiquer au moins comme suit, à l'oral et à l'écrit, conformément

au «Cadre européen commun de référence pour les langues» (CECR) :

- responsable général (français = min. niveau C1);
- spécialiste BIM (français = min. niveau B2);
- planificateur spécialisé pour la technique des circuits primaires (français = min. niveau C1);
- planificateur spécialisé pour les transformateurs (français = min. niveau B2);
- planificateur spécialisé pour l'installation CA/CC (français = min. niveau B2);
- planificateur spécialisé pour le bâtiment et le génie civil (français = min. niveau C1)
- planificateur environnemental (français = min. niveau C1)

Critères d'adjudication / de sélection:

CA1 Prix (méthode T200) - Pondération 35%

CA2 Références des personnes clés - Pondération 25%

CA3 Analyse du mandat et des risques - Pondération 25%

CA4 Plausibilité de l'offre - Pondération 10%

CA5 Efforts en matière de développement durable - Pondération 5%

Les notes sont comprises entre 0 et 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont indiqués.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

Les membres du collège d'évaluation ne sont pas mentionnés, ce qui ne permet pas de vérifier si leur nombre est suffisant ni s'ils disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres, conformément à l'art. 12.3 de la SIA 144 (2022).

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



